PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 MAI 2023 à 20 H 30

mil vingt-trois, le 9 MAI à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de SAINT-VIDAL, s'est réuni dans le naire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GROS Gérard, Maire.

Etaient présents: M. BLANCHARD Christophe, Mme BROC Céline, Mme BUISSON Marielle, M. FOURY Franck, Mme FRADET Karine Mme JOURDE Maryline, M. JOUSSERAND Christian, M. MASSON Nicolas, Mme PAGÈS Marie-Luce, M. PUCHARD Emmanuel, M. RAYNAUD Yannick, M. VEYSSEYRE Jérôme, M. VIALLET Vincent.

Ont donné procuration: M. MAGNE Nicolas à M. GROS Gérard.

Était excusé : M. MAGNE Nicolas.

Secrétaire de séance : Céline BROC

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Gérard GROS déclare la séance ouverte.

Délibération n° 22-2023 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU 27 MARS 2023 : Adoptée

Annexé, pour lecture, à la convocation du conseil de ce jour, et en l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal:

Approuve le procès-verbal de la séance du 27 mars 2023.

Vote: unanimité

Délibération n° 23-2023 : CRÉATION D'UN LOCAL POUBELLESSOUTERRAIN AU BOURG DE SAINT-VIDAL : Adoptée

Dans la continuité de l'aménagement du bourg de SAINT-VIDAL, le conseil municipal estime qu'il est judicieux de procéder à la création d'un local souterrain pour entreposer les nombreux conteneurs poubelles qui défigurent le lieu et qui se trouvera ainsi dissimulé sous l'espace public. Ces travaux viennent en complément de l'aménagement de l'espace culturel entrepris au centre bourg. La communauté d'agglomération qui effectue le ramassage des déchets a été consulté et approuve ce nouveau dispositif.

Monsieur le Maire présente au conseil le devis réalisé par l'entreprise VALLADIER, le coût global de ces travaux s'élèverait à 30 700 € HT. Cette opération est éligible à l'aide de la RÉGION.

Le plan prévisionnel de financement pourrait s'établir comme suit :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Terrassement		Subvention Région AuRA	48.86%	15 000
Bâti local				
		Autofinancement de la commune	51.14%	15 700
TOTAL	30 700€	TOTAL		30 700€

Après cette présentation, puis après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Valide le projet du nouveau local à conteneurs poubelles enterré,
- Valide son plan prévisionnel de financement tel que décrit ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de financement auprès de l'organisme public qu'est la Région AuRA
- Donne pouvoir au Maire de signer la convention et tous documents nécessaires à cette réalisation pour l'aménagement de ce local à conteneurs poubelles enterré.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 de la collectivité.

<u>Vote : unanimité</u>

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

M.GROS Gérard

PV mis en ligne le 06 /07 /2023

Mme BROC Céline